

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.



Paris, le 28 juin 2013
Communiqué de presse

Soitec annonce le lancement et les modalités d'une augmentation de capital d'environ 71,5 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, destinée à contribuer au refinancement de l'Obligation à option de Conversion et/ou d'Echange en Actions Nouvelles ou Existantes (« OCEANE ») émise en 2009 et à consolider la structure financière du groupe afin de poursuivre sa stratégie de croissance

- Parité de 2 actions nouvelles pour 5 actions existantes
- Prix de souscription de 1,45 euros par action nouvelle
- Période de souscription : du 1^{er} juillet 2013 au 12 juillet 2013 inclus
- Participation du Fonds Stratégique d'Investissement (« FSI ») et de M. Auberton-Hervé à l'opération

Faisant suite à son communiqué en date du 19 juin 2013, Soitec (la « Société » ou « Soitec ») annonce aujourd'hui le lancement d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (« DPS ») d'un montant brut, prime d'émission incluse, de 71,5 millions d'euros. Cette opération bénéficie du soutien de ses deux principaux actionnaires de référence : le FSI et Monsieur André-Jacques Auberton-Hervé.

Objectifs de l'opération

Le produit de l'émission sera affecté au refinancement de l'OCEANE émise en 2009 pour un montant nominal de 145 millions d'euros, et permettra de consolider la structure financière du groupe afin de poursuivre sa stratégie de croissance. Le produit de l'émission ne sera pas consacré au financement des activités de la Société, et celle-ci envisage, en fonction des conditions de marché et sous réserve de l'obtention d'un visa de l'Autorité des marchés financiers, de refinancer le solde de l'OCEANE émise en 2009 par le biais d'une nouvelle émission d'OCEANE.

André-Jacques Auberton-Hervé, président du Conseil d'administration de Soitec, a déclaré : «Après une phase d'investissements industriels, et alors que la stratégie se déploie avec succès, le Groupe est aujourd'hui bien positionné pour saisir les opportunités qui se présentent sur ses métiers Electronique et Solaire. En anticipant dès à présent le refinancement de l'OCEANE 2014, le Groupe pourra consacrer toute son énergie à la réalisation de ses objectifs de croissance à horizon 2015.»

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Principales modalités de l'opération

L'augmentation de capital sera réalisée avec maintien du DPS et entraînera la création de 49 283 512 actions nouvelles au prix de 1,45 euros par action, dont 0,10 euro de valeur nominale et 1,35 euros de prime d'émission, soit un produit brut (prime d'émission incluse) de 71,5 millions d'euros.

Chaque actionnaire de la Société recevra un DPS par action enregistrée comptablement sur son compte-titres à l'issue de la journée comptable du 28 juin 2013, 5 DPS permettant aux titulaires de souscrire 2 actions nouvelles.

Sur la base d'un cours de clôture de l'action Soitec le 27 juillet 2013 sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris, soit 2,32 euros, la valeur théorique d'un (1) DPS est de 0,25 euro et la valeur théorique de l'action ex-droit s'élève à 2,07 euros.

Le prix de souscription fait apparaître une décote faciale de 37,5 % par rapport au cours de clôture de l'action Soitec le 27 juin 2013 et une décote de 30 % par rapport à la valeur théorique de l'action ex-droit.

Les souscriptions à titre réductible sont autorisées.

L'offre sera ouverte au public en France uniquement.

Natixis intervient en qualité de Coordinateur Global, Seul Chef de File et Seul Teneur de Livre de l'opération.

Calendrier indicatif

La période de souscription des actions nouvelles débutera le 1^{er} juillet 2013 et se terminera le 12 juillet 2013 inclus. Durant cette période, les DPS seront cotés et négociables sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris sous le code ISIN FR0011528421.

Le règlement-livraison et la cotation des actions nouvelles sont prévus le 23 juillet 2013. Les actions nouvelles porteront jouissance courante. Elles seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société et seront négociées sur la même ligne de cotation sous le code ISIN FR FR0004025062.

Engagements de souscription

Le FSI, actionnaire de Soitec depuis juillet 2011, confirme sa participation à l'augmentation de capital en cours, à hauteur de sa participation de 9,9% du capital. Le FSI s'inscrit ainsi dans la continuité du financement du développement de Soitec. Le FSI, la société et André-Jacques Auberton-Hervé ont conclu un protocole d'investissement afin de déterminer leurs engagements respectifs dans le cadre de l'augmentation de capital. Le FSI et André-Jacques Auberton-Hervé ont également modifié le pacte d'actionnaires conclu en 2011 afin de préciser leurs relations en qualité d'actionnaires de la société, les grands principes demeurant inchangés.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

André Jacques Auberton Hervé, Président du Conseil d'administration et Directeur général de la Société (qui détient 5,2 % du capital et 9,3 % des droits de vote de la Société), s'est engagé à exercer une partie des droits préférentiels de souscription qu'il détient directement et à travers les entités de son groupe familial de telle sorte que cet exercice soit financé par (i) le produit de cession des droits préférentiels de souscription restants augmenté (ii) d'un investissement complémentaire de 300 000 euros.

Shin Etsu Handotai Co.Ltd, (détenant 3,6 % du capital et 3,3 % des droits de vote de la Société) a indiqué son intention de ne pas souscrire à l'opération et s'est engagé à céder l'intégralité de ses 4 452 599 droits préférentiels de souscription.

La Société n'a pas connaissance des intentions des autres actionnaires. Les cessions de droits préférentiels de souscription susvisées interviendront sur le marché, ou hors marché aux conditions de marché en vigueur à la date desdites cessions.

Garantie de l'opération

L'émission des actions nouvelles susceptibles d'être émises au titre des droits préférentiels de souscription attachés à l'ensemble des actions existantes de la Société (à l'exception de la totalité des actions détenues par le FSI et de certaines actions détenues par Monsieur André-Jacques Auberton-Hervé, conformément à leurs engagements de souscriptions) au 27 juin 2013, soit 43,5 millions d'actions nouvelles, fait l'objet d'un contrat de garantie en date du 28 juin 2013 entre la Société et Natixis.

Dans l'hypothèse où le contrat de garantie serait résilié, l'émission des actions nouvelles ne serait pas réalisée et les souscriptions seraient rétroactivement annulées. Les investisseurs qui auront acquis des droits préférentiels de souscription sur le marché pourraient avoir acquis des droits qui in fine seraient devenus sans objet ce qui les conduirait à réaliser une perte égale au prix d'acquisition des droits préférentiels de souscription (le montant de leur souscription leur serait toutefois restitué).

Information du public

Le Prospectus, ayant reçu de l'AMF le visa n°13-313 en date du 28 juin 2013, est composé (i) du document de référence de Soitec déposé le 27 juin 2013 auprès de l'AMF sous le numéro D.13-0676, (ii) d'une note d'opération et (iii) d'un résumé du Prospectus (inclus dans la note d'opération, et présenté en annexe).

Des exemplaires du Prospectus sont disponibles sans frais au siège social de Soitec, Parc Technologique des Fontaines Chemin des Franques – 38190 – BERNIN – France, sur le site internet de la Société (www.soitec.com) ainsi que sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et auprès du Chef de File et Teneur de Livre.

L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risque figurant au chapitre IV du document de référence et à la section 2 de la note d'opération, notamment les risques opérationnels et financiers propres à la Division Energie Solaire et à la nécessité de disposer de liquidités importantes pour développer cette activité, nécessitant le cas échéant de recourir à des sources externes de financement, et aux conséquences qui pourraient en résulter sur le profil d'endettement du Groupe.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Agenda

Le chiffre d'affaires du premier trimestre de l'exercice 2013-2014 sera publié le 25 juillet 2013, après la clôture de la Bourse de Paris.

A propos de Soitec

Soitec (Euronext Paris) est une entreprise industrielle internationale dont le cœur de métier est la génération et la production de matériaux semi-conducteurs d'extrêmes performances. Ses produits, des substrats pour circuits intégrés (notamment à base de SOI - Silicium On Insulator) et des systèmes photovoltaïques à concentration (CPV), ses technologies Smart Cut™, Smart Stacking™ et Concentrix™ ainsi que son expertise en épitaxie en font un leader mondial. Soitec relève les défis de performance et d'efficacité énergétique pour une large palette d'applications destinées aux marchés de l'informatique, des télécommunications, de l'électronique automobile, de l'éclairage et des centrales solaires à forte capacité. Soitec a aujourd'hui des implantations industrielles et des centres de R&D en France, à Singapour, en Allemagne et aux États-Unis. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet www.soitec.com.

Contact Presse

H&B Communication
Marie-Caroline Saro
+33 (0)1 58 18 32 44
mc.saro@hbcommunication.fr

Relations Investisseurs

Soitec
Olivier Brice
+33 (0)4 76 92 93 80
olivier.brice@soitec.com

Soitec est coté sur Euronext Paris – Compartiment B
ISIN FR0004025062 / Bloomberg SOI :FP / Reuters SOIT.PA

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Ce document constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus. Ce communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public dans un quelconque pays.

Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent communiqué n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le "Securities Act"), et ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique, en l'absence d'un tel enregistrement, qu'au titre d'une exemption prévue par le Securities Act. Il n'y aura pas d'enregistrement de tout ou partie de l'offre mentionnée dans le présent communiqué aux États-Unis d'Amérique ni de réalisation d'une quelconque offre au public portant sur des actions ou des droits préférentiels de souscription aux États-Unis d'Amérique.

La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué de presse est diffusé, publié et distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements. Ce communiqué ne peut pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Visa n°13-313 en date du 28 juin 2013 de l'AMF

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d'« Eléments », qui sont présentés en cinq Sections A à E et numérotés de A.1 à E.7.

Ce résumé contient l'ensemble des Eléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les Eléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Eléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Elément donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie de valeurs mobilières et du type d'émetteur concernés. Dans ce cas, une description sommaire de l'Elément concerné figure dans le résumé avec la mention « sans objet ».

Section A – Introduction et avertissements		
A.1	Avertissement au lecteur	<p>Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières qui font l'objet de l'offre au public ou dont l'admission aux négociations sur un marché réglementé est demandée doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union Européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p>
A.2	Consentement de l'Emetteur	Sans objet.
Section B – Emetteur		
B.1	Dénomination sociale et nom commercial	Soitec (la « Société » et, avec l'ensemble de ses filiales consolidées, le « Groupe »).
B.2	Siège social / Forme juridique / Droit applicable / Pays d'origine	<ul style="list-style-type: none"> - Siège social : Parc Technologique des Fontaines – Chemin des Franques, 38190 Bernin. - Forme juridique : Société anonyme à Conseil d'administration. - Droit applicable : droit français. - Pays d'origine : France.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

B.3	Nature des opérations et principales activités	<p>La Société est une entreprise industrielle internationale dont le cœur de métier est la génération et la production de matériaux semi-conducteurs d'extrêmes performances. Ses produits, des substrats pour circuits intégrés (notamment à base de SOI - Silicium On Insulator) et des systèmes photovoltaïques à concentration (CPV), ses technologies Smart Cut™, Smart Stacking™ et Concentrix™ ainsi que son expertise en épitaxie en font un leader mondial. La Société relève les défis de performance et d'efficacité énergétique pour une large palette d'applications destinées aux marchés de l'informatique, des télécommunications, de l'électronique automobile, de l'éclairage et des centrales solaires à forte capacité. Soitec a aujourd'hui des implantations industrielles et des centres de Recherche et Développement (R&D) en France, à Singapour, en Allemagne et aux Etats-Unis.</p> <p>Son organisation par division reflète les trois secteurs d'activité sur lesquels Soitec opère : une Division Electronique, une Division Energie Solaire et une Division Eclairage. Au cours de l'exercice 2012-2013 clos le 31 mars 2013, la Division Electronique a contribué à 98 % du chiffre d'affaires consolidé (même pourcentage que l'exercice précédent), avec un revenu de 257,1 millions d'euros (316,6 millions d'euros au cours de l'exercice précédent). Ce chiffre d'affaires est en baisse de 18,8 % par rapport à l'exercice précédent (23,9 % à taux de change constants). La Division Energie Solaire a contribué au chiffre d'affaires pour un montant de 5,8 millions d'euros sur cet exercice, contre 6,8 millions d'euros sur l'exercice précédent. Au cours de l'exercice 2012-2013 clos le 31 mars 2013, la Division Eclairage n'a pas contribué au chiffre d'affaires consolidé.</p>
------------	---	---

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

B.4a	Principales tendances récentes ayant des répercussions sur l'émetteur et ses secteurs d'activité	<p>Les principales tendances observées par Soitec au cours de l'exercice 2012-2013 sont les suivantes :</p> <p>Pour la Division Electronique, l'exercice a été marqué par la faiblesse continue des marchés électroniques liée aux incertitudes macroéconomiques et à l'existence de niveaux de stocks élevés. Le marché des PC a poursuivi sa décroissance à un rythme accéléré. Dans un environnement difficile, la part de marché d'AMD – le donneur d'ordres de Global Foundries, le principal client de la Division Electronique - a continué de décroître, ce qui s'est traduit par l'annonce par Global Foundries d'une forte baisse de sa consommation de plaques de SOI en 300 mm. En parallèle, les marchés de la mobilité (tablettes, smartphones) connaissent une forte croissance, et la demande de produits Soitec (plaques en 200 mm) augmente, sans toutefois que cette hausse ne compense entièrement la baisse observée des volumes de ventes en 300 mm et la décreue des redevances de licence assises principalement sur les produits en 300 mm.</p> <p>Au cours de l'exercice 2012-2013 clos le 31 mars 2013, la Division Electronique a contribué à 98 % du chiffre d'affaires consolidé (même pourcentage que l'an dernier), avec un revenu de 257,1 millions d'euros (316,6 millions d'euros l'an dernier). Ce chiffre d'affaires est en baisse de 18,8 % par rapport à l'exercice précédent (23,9 % à taux de change constants). Le Groupe s'attend à ce que son chiffre d'affaires consolidé du premier trimestre 2013-2014 constitue un point bas pour son activité Electronique. Le Groupe anticipe ainsi un chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre en baisse séquentielle de 40 à 50% par rapport au quatrième trimestre de l'exercice 2012-2013, suivi d'un rebond séquentiel sur les trimestres suivants de l'exercice. Le Groupe anticipe que, sur l'ensemble de l'exercice 2013-2014, le retrait de son activité Electronique puisse être équivalent en pourcentage d'évolution du chiffre d'affaires à celui constaté sur l'ensemble de l'exercice 2012-2013.</p> <p>Pour la Division Solaire, l'exercice a été marqué par la poursuite de l'industrialisation, avec la montée en charge des usines de Freiburg (Allemagne) et San Diego (USA), et le déploiement du projet de ferme solaire Touwsrivier en Afrique du Sud. Dans un contexte général marqué par la montée en puissance de la demande dans des marchés hors de l'Union européenne, la technologie photovoltaïque à concentration connaît un regain d'intérêt notamment dans les zones à fort ensoleillement. Le financement de l'industrialisation de l'outil de production, et le préfinancement de projets de centrales d'importance (notamment le projet Touwsrivier en Afrique du Sud) ont été fortement consommateurs des ressources du Groupe. Au cours de l'exercice 2012-2013 clos le 31 mars 2013, la Division Energie Solaire a contribué au chiffre d'affaires consolidé pour un montant de 5,8 millions d'euros sur cet exercice, contre 6,8 millions</p>
-------------	---	--

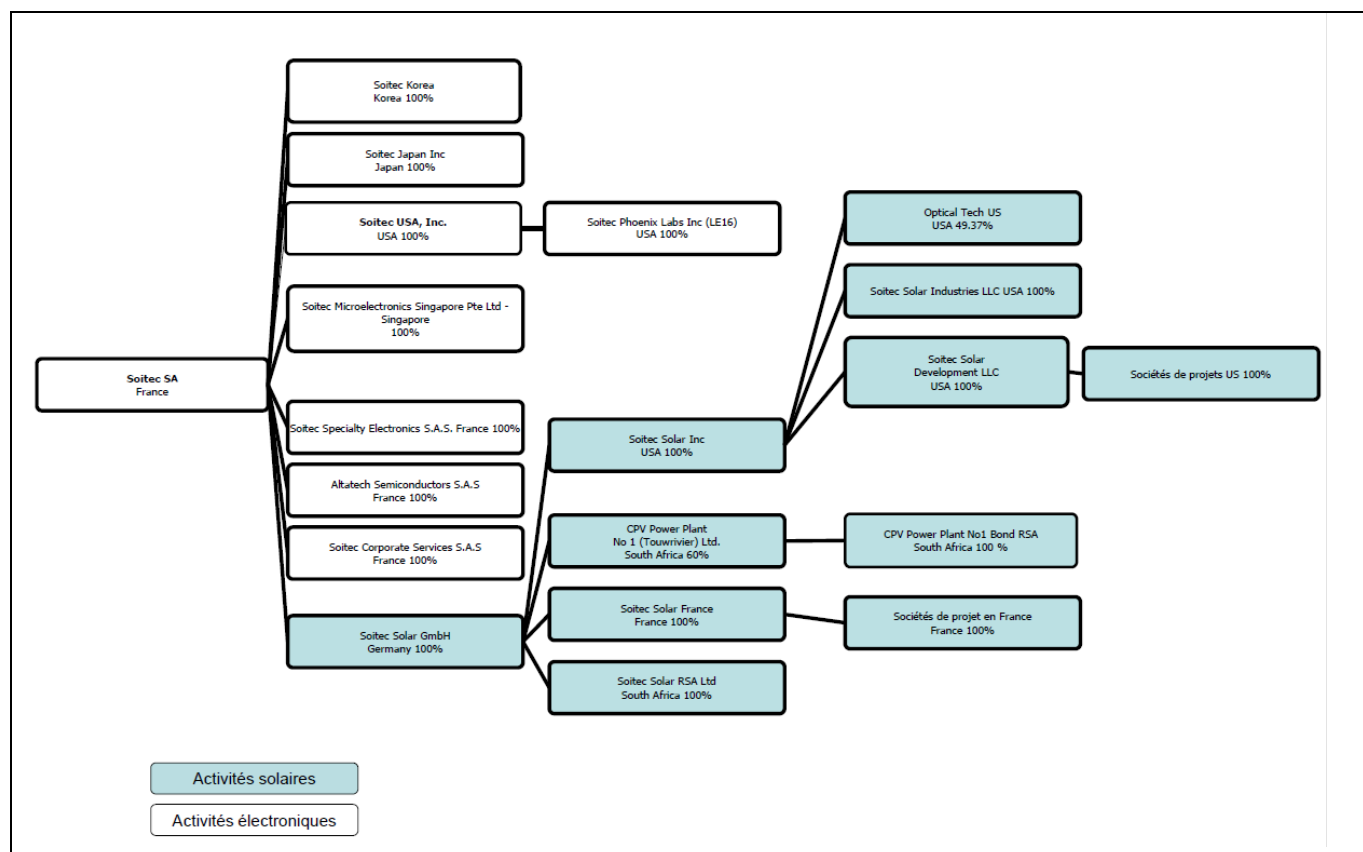
Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

		<p>d'euros sur l'exercice précédent. Le Groupe s'attend à ce que la contribution de la Division Energie Solaire au chiffre d'affaires de l'exercice 2013-2014 soit notable, et vienne équilibrer celle de la Division Electronique, notamment grâce au projet sud-africain de Touwsrivier. Sous réserve que les conditions d'avancement de la construction portant sur la première tranche soient remplies, et que la participation de Soitec au capital de la société de projet devienne minoritaire du fait de l'entrée d'un investisseur déjà identifié (qui demeure conditionnée à l'accord du Ministère sud-africain de l'énergie), Soitec devrait pouvoir reconnaître un chiffre d'affaires d'environ 80 millions d'euros issu de la vente de systèmes CPV au titre de l'ensemble du projet Touwsrivier. Si le Groupe ne s'attend pas à ce que ces conditions soient remplies au premier trimestre de l'exercice 2013-2014, il reste confiant dans le fait que la reconnaissance de ces revenus intervienne dans le courant de l'exercice 2013-2014.</p> <p>Enfin, la Division Eclairage a connu son premier succès commercial avec l'octroi par la RATP à Soitec et au groupement Philips/Step d'un appel d'offres européen pour le remplacement de 250 000 points lumineux dans les stations de métro et les gares de RER pour un montant de 11 millions d'euros sur 48 mois. Au cours de l'exercice 2012-2013 clos le 31 mars 2013, la Division Eclairage n'a pas contribué au chiffre d'affaires consolidé.</p> <p>Le Groupe a utilisé environ 130 millions d'euros de trésorerie au cours de l'exercice 2012-2013 du fait de flux de trésorerie d'exploitation négatifs à hauteur de 39 millions d'euros et de décaissements liés aux investissements pour un montant de 115 millions d'euros. La structure financière du Groupe est restée saine en 2012-2013 en dépit de la perte nette constatée au titre de l'exercice 2012-2013. Au 31 mars 2013, les fonds propres s'élèvent à 391 millions d'euros et la trésorerie disponible à 130,1 millions d'euros (y compris les équivalents de trésorerie). La dette financière s'établit à 197 millions d'euros, contre 163 millions d'euros au 31 mars 2012. Le Groupe a mobilisé des lignes de crédit à hauteur de 41 millions d'euros. La principale composante de la dette financière est un emprunt obligataire d'un montant nominal de 145 millions d'euros convertible en actions et arrivant à maturité en septembre 2014.</p> <p>Depuis la clôture de l'exercice 2012-2013, Soitec a annoncé le 30 avril 2013 la réalisation de l'émission par l'une de ses sociétés de projet d'un emprunt obligataire d'un montant de ZAR 1 000 000 000 (84,6 millions d'euros) représenté par des obligations senior non garanties, inscrites à la cote du marché de taux de la bourse de Johannesburg (JSE Limited), Afrique du Sud, et venant à échéance le 30 juin 2029. La trésorerie générée par l'emprunt obligataire sera indisponible jusqu'à l'installation d'au moins 50 % de la capacité d'ensemble de la centrale. Jusqu'à cette date, le</p>
--	--	---

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

		<p>financement du projet sera assuré par le Groupe. Le Groupe étant l'actionnaire majoritaire de la société de projet et exerçant le contrôle opérationnel et financier de cette entité, l'emprunt obligataire sera inclus dans l'endettement du Groupe jusqu'à la concrétisation, à approuver par les autorités administratives locales, de l'entrée au capital en Afrique du Sud, d'un nouvel actionnaire de référence, déjà identifié. Cet événement devrait avoir pour effet de réduire la participation de Soitec à un niveau permettant la sortie du périmètre de consolidation de cette entité et de la dette correspondante. Si le Groupe ne s'attend pas à ce que ces conditions soient remplies au premier trimestre de l'exercice 2013-2014, il reste confiant dans le fait que cet événement interviendra dans le courant de l'exercice 2013-2014. Le chiffre d'affaires lié à la cession du projet Touswrievier sera reconnu lorsque le contrôle opérationnel et financier aura été transféré au nouvel actionnaire.</p> <p>Le premier trimestre de l'exercice 2013-2014 devrait être marqué par une utilisation de la trésorerie de l'ordre de 60 millions d'euros pour couvrir principalement le besoin en fonds de roulement du projet Touwsrivier en Afrique du Sud (25 millions d'euros), le paiement des échéances restant dues sur les investissements industriels des usines de San Diego et Bernin (18 millions d'euros) et la consommation de trésorerie d'exploitation de la division Energie Solaire (15 millions d'euros).</p>
B.5	Groupe auquel l'émetteur appartient	
<p>L'émetteur est la société-mère du groupe Soitec. A la date du présent document, l'organigramme simplifié du Groupe est le suivant (en pourcentage de détention) :</p>		

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.



B.6

Principaux actionnaires

Actionnariat de la Société au 20 juin 2013¹ :

Actionnaires	Nombre d'actions	En % du capital	Droits de vote	En%
André-Jacques Auberton-Hervé*	6 425 327	5,215 %	12 572 770	9,290 %
Famille Auberton-Hervé	1 166 658	0,947 %	1 166 658	0,862 %
Groupe familial Auberton-Hervé	7 591 985	6,162 %	13 739 428	10,152 %
Fonds Stratégique d'Investissement*	12 127 352	9,843 %	12 127 352	8,961 %
*Pacte d'actionnaire	18 552 679	15,058%	24 700 122	18,251 %
Caisse des Dépôts et Consignation (« CDC »)	4 748 146	3,854 %	4 452 146	3,508 %
Shin-Etsu Handotai	4 452 599	3,614 %	4 452 599	3,290 %
Public	94 176 642	76,436 %	100 739 180	74,089 %
Auto-détenu	112 059	0,091 %	-	-
TOTAL	123 208 783	100 %	135 338 970	100 %

¹ Conformément à l'article 22 des statuts, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent est attribué à compter du 31 août 2000 à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Actionnariat de la Société post augmentation de capital :

Actionnaires	Nombre d'actions	En % du capital	Droits de vote	En %
André-Jacques Auberton-Hervé	6 425 327	3,7 %	12 572 770	6,8 %
Famille Auberton-Hervé	2 146 088	1,2 %	2 146 088	1,2 %
Fonds Stratégique d'Investissement	16 978 292	9,8 %	16 978 292	9,2 %
Shin-Etsu Handotai	4 452 599	2,6 %	4 452 599	2,4 %
Public (dont CDC)	142 377 930	82,5 %	148 472 733	80,4 %
Auto-détenu	112 059	0,1 %	-	-
TOTAL	172 492 295	100 %	184 622 482	100 %

B.7

Informations financières historiques clés sélectionnées

Les tableaux ci-dessous sont extraits du bilan et du compte de résultat consolidés audités du Groupe Soitec pour les exercices clos les 31 mars 2013, 2012 et 2011, établis conformément au référentiel de normes internationales financières (IFRS), tel qu'adopté dans l'Union européenne.

L'attention des lecteurs est attirée sur les notes en annexe aux comptes consolidés du Groupe Soitec.

Compte de résultat consolidé résumé

(en millions d'euros)	31 mars 2013	31 mars 2012	31 mars 2011
Ventes	263	323	281
Marge brute	(16)	50	66
Résultat opérationnel courant	(123)	(46)	2
Résultat opérationnel	(197)	(47)	2
Résultat net (part du Groupe)	(209)	(56)	(18)
Résultat global net dilué par action en euros	(1.70)	(0.46)	(0.20)

Analyse sectorielle

(en millions d'euros)	31 mars 2013	31 mars 2012	31 mars 2011
Ventes :			
Electronique	257	317	275
Energie Solaire	6	7	6
Eclairage	-	-	-
Corporate	-	-	-
Total des ventes	263	323	281
Résultat opérationnel courant :			
Electronique	(14)	23	44

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Energie Solaire	(82)	(45)	(25)
Eclairage	(12)	(9)	(5)
Corporate	(15)	(15)	(13)
Total du résultat opérationnel courant	(123)	(46)	2

Bilan consolidé résumé

(en millions d'euros)	31 mars 2013	31 mars 2012	31 mars 2011
Actifs :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	130	260	268
Actifs circulants	137	179	136
Actifs non circulants	452	423	341
Total des actifs	719	861	745
Capitaux propres et passifs			
Dettes d'exploitations	132	105	92
Dettes financières	197	163	168
Total des capitaux propres de l'ensemble consolidé	391	593	484
Total des capitaux propres et passifs	719	861	745
Position financière nette	(67)	97	100

Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	31 mars 2013	31 mars 2012	31 mars 2011
Flux de trésorerie générés par l'activité	(39)	(8)	43
Flux de trésorerie liées aux opérations d'investissement	(115)	(133)	(30)
Flux de trésorerie liées aux opérations de financement	23	134	(23)
Effet de la variation des cours des devises	1	(1)	(1)
Variation de la trésorerie nette	(130)	(8)	(10)

Les évolutions intervenues depuis le 31 mars 2013 relatives au chiffre d'affaires et à l'endettement de la Société sont décrites à l'élément B.4a du résumé.

B.8	Informations financières pro forma clés sélectionnées	Sans objet.
B.9	Prévision ou estimation de bénéfice	Sans objet. La Société ne formule pas de prévision ou d'estimation de bénéfice.
B.10	Réserves sur les informations financières	Sans objet. Les comptes consolidés des 3 derniers exercices ont fait l'objet de rapport des commissaires

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

	historiques	aux comptes de la Société qui ne contiennent aucune réserve.
B.11	Fonds de roulement net	Le fonds de roulement net de la Société est suffisant au regard de ses obligations au cours des 12 prochains mois. Cette déclaration ne prend pas en compte l'échéance de remboursement des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« OCEANE ») émises en 2009 et venant à maturité le 9 septembre 2014.
Section C – Valeurs mobilières		
C.1	Nature, catégorie et numéro d'identification des actions nouvelles	Actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société. Code ISIN FR0004025062.
C.2	Devise d'émission	Euro.
C.3	Nombre d'actions émises / Valeur nominale des actions	A ce jour, le capital de la Société est composé de 123 320 878,30 actions, d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune, toutes entièrement libérées. L'émission porte sur 49 283 512 actions d'une valeur nominale de 0,10 euro, à libérer intégralement lors de la souscription.
C.4	Droits attachés aux actions	En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> - droit à dividendes ; - droit de vote ; - droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie ; - droit de participation à tout excédent en cas de liquidation ; - droit de vote double conféré aux actions détenues depuis au moins deux ans par un même actionnaire, conformément à l'article L. 225-123 du Code de commerce.
C.5	Restriction imposée à la libre négociabilité des actions	Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital de la Société.
C.6	Demande d'admission à la négociation	Sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris, dès leur émission prévue le 23 juillet 2013, sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (code ISIN FR0004025062).
C.7	Politique en matière de dividendes	La Société n'a pas distribué de dividendes lors des trois précédents exercices. La Société a l'intention de réinvestir ses bénéfices pour financer sa croissance future et n'envisage pas de payer de dividendes dans les trois prochaines années. Les dividendes sont prescrits dans les délais légaux au

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

		profit de l'Etat, conformément aux dispositions du Code du domaine de l'Etat.
--	--	---

Section D – Risques		
D.1	Principaux risques propres à l'émetteur ou à son secteur d'activité	<p>Avant de prendre leur décision d'investissement, les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risques suivants :</p> <p>Risques liés à l'activité de la Société :</p> <p><i>Risques opérationnels</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Risques opérationnels propres à la Division Electronique, notamment les risques liés à : (i) la sensibilité aux évolutions technologiques, à la demande des clients, (ii) l'aspect cyclique de l'industrie du semi-conducteur, la gestion des stocks et la valorisation du Groupe, (iii) l'incidence de l'évolution à court terme de la demande sur les résultats ; - Risques opérationnels et financiers propres à la Division Energie Solaire et à la technologie photovoltaïque à concentration, notamment les risques liés : (i) à l'aspect innovant de cette technologie, (ii) au cycle de développement de la production d'énergie solaire utilisant cette technologie, (iii) à la gestion de la croissance dans le domaine de l'énergie solaire utilisant cette technologie, (iv) à l'absence d'autorisation administrative des projets de centrales de production d'énergie solaire utilisant cette technologie, (v) aux fournisseurs tiers et (vi) à la nécessité de disposer de liquidités importantes pour développer cette activité, le cas échéant via des sources externes de financement et aux conséquences qui en résultent sur le profil d'endettement du Groupe. <p><i>Risques liés au développement du Groupe dans les métiers de l'énergie</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Difficultés liées à la gestion de la croissance du Groupe ; - Risques propres au développement de projets de centrales de production d'énergie solaire utilisant la technologie photovoltaïque à concentration ; - Risques propres à la technologie photovoltaïque à concentration. <p><i>Risques industriels, règlementaires ou environnementaux</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de produits dangereux ; - Environnement règlementaire de la production d'énergie solaire utilisant la technologie photovoltaïque ; - Importance des efforts de Recherche et Développement pour le Groupe. <p>Risques technologiques, industriels et juridiques : (i) concurrence et risques technologiques liés notamment au risque de développement de solutions concurrentes qui pourraient remettre en cause la pertinence de la technologie de Soitec, (ii) propriété industrielle, (iii) litiges.</p> <p>Risques de dépendance à l'égard des tiers : (i) dépendance à l'égard des clients clés, (ii) dépendance à l'égard de partenaires, compte tenu notamment du fait que le développement de l'activité de production d'énergie solaire utilisant la technologie photovoltaïque à concentration dépend de l'existence de sources de financement pour le Groupe et ses clients.</p> <p>Risques de marché : (i) risque de taux d'intérêt, (ii) risque de change, (iii) risque de crédit, (iv) risque sur actions, (v) risques liés à l'importance des engagements hors bilan et (vi) risque de liquidité.</p> <p>La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances au cours de l'exercice 2013-</p>

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

		<p>2014. En particulier, s'agissant du projet Touwsrivier en Afrique du Sud, la reconnaissance d'un chiffre d'affaires d'environ 80 millions d'euros lié à la vente de systèmes, essentiel au maintien de l'équilibre des ressources et des emplois au cours de l'exercice 2013-2014, dépend de l'avancement de la construction de la première tranche de la centrale (22MW) et suppose que la participation de Soitec au capital de la société de projet devienne minoritaire du fait de l'entrée d'un investisseur déjà identifié (qui demeure conditionnée à l'accord du Ministère sud-africain de l'énergie). Jusqu'à cette date, le financement du projet sera assuré par le Groupe. Le Groupe étudie par ailleurs diverses options devant permettre le refinancement de certains actifs immobiliers. Pour faire face à l'échéance, au cours de l'exercice 2014-2015, du remboursement de son OCEANE 2014, Soitec a annoncé le 19 juin 2013 qu'en fonction des conditions de marché et sous réserve de l'obtention de visas de l'Autorité des marchés financiers, elle envisageait de procéder à une opération mixte combinant la présente augmentation de capital, suivie ultérieurement d'une nouvelle émission d'OCEANE.</p> <p>Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société ou du Groupe.</p>
D.3	Principaux risques propres aux actions nouvelles	<p>Les principaux facteurs de risque liés aux actions nouvelles figurent ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité ; - les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital de la Société diluée ; - le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription ; - la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement ; - des ventes d'actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription pourraient intervenir sur le marché, pendant la période de souscription s'agissant des droits préférentiels de souscription, ou pendant ou après la période de souscription s'agissant des actions, et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action de la Société ou la valeur des droits préférentiels de souscription ; - en cas de baisse du prix de marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur ; - le contrat de garantie pourrait être résilié². En conséquence, l'émission serait annulée et les investisseurs qui auraient acquis des droits préférentiels de souscription pourraient réaliser une perte égale au prix d'acquisition de ces droits ; - la Société a une politique de financement de son développement et de ses investissements par appels réguliers aux marchés financiers.
Section E – Offre		
E.1	Montant total du produit de l'émission et estimation des dépenses totales	<ul style="list-style-type: none"> - Produit brut de l'augmentation de capital : environ 71,5 millions d'euros. - Estimation des dépenses liées à l'augmentation de capital : environ 3,0 millions d'euros

² L'émission des actions nouvelles fait l'objet d'un contrat de garantie. Cette garantie ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

	liées à l'émission	- Produit net estimé de l'augmentation de capital : environ 68,5 millions d'euros.
E.2a	Raisons de l'offre / Utilisation du produit de l'émission / Montant net maximum estimé du produit de l'augmentation de capital	<p>Le produit de l'émission sera affecté au refinancement de l'OCEANE émise en 2009 pour un montant nominal de 145 millions d'euros, et permettra de consolider la structure financière du groupe afin de poursuivre sa stratégie de croissance et son développement. Le produit de l'émission ne sera pas consacré au financement des activités de la Société, et celle-ci envisage, en fonction des conditions de marché et sous réserve de l'obtention d'un visa de l'Autorité des marchés financiers, de refinancer le solde de l'OCEANE émise en 2009 par le biais d'une nouvelle émission d'OCEANE.</p> <p>Produit net estimé de l'augmentation de capital : environ 68,5 millions d'euros.</p>
E.3	Modalités et conditions de l'offre	<p>Prix de souscription des actions nouvelles</p> <p>1,45 euro par action (0,10 euro de valeur nominale et 1,35 euro de prime d'émission).</p> <p>Droit préférentiel de souscription</p> <p>La souscription des actions nouvelles sera réservée, par préférence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 28 juin 2013 ; et - aux cessionnaires des droits préférentiels de souscription. <p>Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à titre irréductible, à raison de 2 actions nouvelles pour 5 actions existantes possédées. 5 droits préférentiels de souscription permettront de souscrire 2 actions nouvelles au prix de 1,45 euro par action ; et - à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible. <p>Les DPS seront cotés et négociables à compter du 1^{er} juillet 2013 sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris sous le code ISIN FR0011528421.</p> <p>Valeur théorique du droit préférentiel de souscription</p> <p>0,25 euro (sur la base du cours de clôture de l'action le 27 juin 2013, soit 2,32 euros).</p> <p>Intention de souscription des principaux actionnaires de la Société ou des membres de ses organes d'administration, de direction ou de surveillance</p> <p>La Société, André Jacques Auberton Hervé et le FSI ont conclu, le 28 juin 2013, un protocole d'investissement (le « Protocole ») afin de déterminer leurs engagements respectifs dans le cadre de l'augmentation de capital envisagée. Le Protocole prévoit également des engagements de la Société concernant la maîtrise de la gestion de sa trésorerie (autorisation préalable du conseil d'administration à la majorité des 8/11^{ème} pour certains projets significatifs), sa gouvernance (fonctionnement des réunions des comités et du conseil d'administration) et son organisation via la poursuite de réflexions stratégiques en cours concernant l'évolution du Groupe.</p> <p>Aux termes du Protocole, le FSI (qui détient 9,843 % du capital et 8,961 % des droits de vote de la Société) s'est engagé, sous réserve de la levée de conditions suspensives relatives notamment à la réalisation de la présente augmentation de capital, à exercer, à titre irréductible, l'intégralité de ses 12 127 352 droits préférentiels de souscription.</p> <p>André Jacques Auberton Hervé, Président du Conseil d'administration et Directeur général de la Société (qui détient 5,215 % du capital et 9,290 % des droits de vote de la Société), s'est engagé à exercer une partie des droits préférentiels de souscription qu'il détient directement et à travers les entités de son groupe familial de telle sorte que cet exercice soit financé par (i) le produit de cession des droits préférentiels de souscription restants augmenté (ii) d'un investissement complémentaire de</p>

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

		<p>300 000 euros.</p> <p>Le FSI et André Jacques Auberton Hervé ont par ailleurs conclu le 28 juin 2013 un pacte modifié (le « Pacte Modifié ») qui reprend les stipulations du pacte initial et de ses avenants en matière de gouvernance et de transfert de titres (voir décision AMF n°211C1198 du 7 juillet 2011 et décision AMF n°213C0054 du 14 janvier 2013) et qui précise en outre les engagements pris par André Jacques Auberton Hervé afin de soutenir la mise en œuvre des engagements de la Société au sein du Protocole.</p> <p>Shin Etsu Handotai Co.Ltd, (détenant 3,614 % du capital et 3,290 % des droits de vote de la Société) a indiqué son intention de ne pas souscrire à l'opération et s'est engagé à céder l'intégralité de ses 4 452 599 droits préférentiels de souscription.</p> <p>La Société n'a pas connaissance des intentions des autres actionnaires.</p> <p>Les cessions de droits préférentiels de souscription susvisées interviendront sur le marché, ou hors marché aux conditions de marché en vigueur à la date desdites cessions.</p> <p>Garantie</p> <p>L'émission des actions nouvelles fera l'objet d'un contrat de garantie en date du 28 juin 2013 entre la Société, Natixis, en qualité de Coordinateur global, Chef de File et Teneur de Livre³. Ce contrat de garantie pourra être résilié à tout moment par Natixis, jusqu'à (et y compris) la date de règlement-livraison, dans certaines circonstances qui pourraient affecter le succès de l'offre, notamment en cas de survenance d'un événement ou d'une circonstance ayant, individuellement ou collectivement, un effet défavorable significatif sur la situation juridique ou financière, sur les résultats (notamment d'exploitation), le patrimoine, l'activité, les perspectives du Groupe ou le cours des titres de la Société ou sur le succès de l'augmentation de capital ou si les engagements irrévocables de souscription du FSI et de Monsieur André-Jacques Auberton-Hervé, décrits ci-dessus n'ont pas été mis en œuvre. Ce contrat ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce. En cas de résiliation du contrat de garantie par le Coordinateur Global, l'augmentation de capital serait annulée et les souscriptions seraient rétroactivement annulées.</p> <p>Pays dans lesquels l'augmentation de capital sera ouverte au public</p> <p>L'offre sera ouverte au public uniquement en France.</p> <p>Restrictions applicables à l'offre</p> <p>La diffusion du présent Prospectus, la vente des actions, des droits préférentiels de souscription et la souscription des actions nouvelles peuvent, dans certains pays, y compris les États-Unis d'Amérique, faire l'objet d'une réglementation spécifique.</p> <p>Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription</p> <p>Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 1^{er} juillet 2013 et le 12 juillet 2013 inclus et payer le prix de souscription correspondant. Les droits préférentiels de souscription non exercés seront caducs de plein droit à la fin de la période de souscription, soit le 12 juillet 2013 à la clôture de la séance de bourse.</p> <p>Calendrier indicatif</p> <table border="0"> <tr> <td data-bbox="619 1809 885 2036">19 juin 2013</td> <td data-bbox="885 1809 1533 2036">Publication d'une notice au Bulletin des annonces légales obligatoires relative à la suspension de la faculté d'exercice des options de souscription d'actions (les « Options »), du droit à l'attribution ou de souscription d'actions attaché aux bons de souscription et d'acquisition d'actions remboursables (« BSAAR ») et de la faculté de conversion des OCEANE.</td> </tr> </table>	19 juin 2013	Publication d'une notice au Bulletin des annonces légales obligatoires relative à la suspension de la faculté d'exercice des options de souscription d'actions (les « Options »), du droit à l'attribution ou de souscription d'actions attaché aux bons de souscription et d'acquisition d'actions remboursables (« BSAAR ») et de la faculté de conversion des OCEANE.
19 juin 2013	Publication d'une notice au Bulletin des annonces légales obligatoires relative à la suspension de la faculté d'exercice des options de souscription d'actions (les « Options »), du droit à l'attribution ou de souscription d'actions attaché aux bons de souscription et d'acquisition d'actions remboursables (« BSAAR ») et de la faculté de conversion des OCEANE.			

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

		<p>27 juin 2013</p> <p>28 juin 2013</p> <p>1^{er} juillet 2013</p> <p>12 juillet 2013</p> <p>19 juillet 2013</p> <p>23 juillet 2013</p> <p>25 juillet 2013</p> <p>26 septembre 2013 au plus tard</p>	<p>Dépôt du Document de Référence.</p> <p>Début du délai de suspension de la faculté d'exercice des Options, du droit à l'attribution ou de souscription d'actions attaché aux BSAAR et de la faculté de conversion des OCEANE.</p> <p>Visa de l'AMF sur le Prospectus / Signature du contrat de garantie.</p> <p>Diffusion d'un communiqué de presse de la Société décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital et les modalités de mise à disposition du Prospectus.</p> <p>Diffusion par NYSE Euronext de l'avis d'émission.</p> <p>Ouverture de la période de souscription - Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.</p> <p>Clôture de la période de souscription - Fin de la cotation des droits préférentiels de souscription.</p> <p>Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions.</p> <p>Diffusion par NYSE Euronext de l'avis d'admission des actions nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.</p> <p>Émission des actions nouvelles - Règlement-livraison.</p> <p>Admission des actions nouvelles aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.</p> <p>Publication par la Société du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2013-2014.</p> <p>Reprise de la faculté d'exercice des Options, du droit à l'attribution ou de souscription attaché aux BSAAR, et de la faculté de conversion des OCEANE.</p>
E.4	Intérêts pouvant influencer sensiblement sur l'émission	<p>Le Coordinateur Global et/ou certaines sociétés de son groupe ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur diverses prestations de services bancaires, financiers d'investissements, commerciaux et autres à la Société ou aux sociétés de son groupe, à leurs actionnaires ou à leurs mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.</p> <p>Ces accords ont été conclus dans le cours normal des affaires et ne créent pas de situation de conflits d'intérêts pour le Coordinateur Global dans le cadre de la présente émission.</p>	
E.5	Personne ou entité offrant de vendre des actions / Convention de blocage	<p>Personne ou entité offrant de vendre des actions</p> <p>En application de l'article L. 225-206 du Code de commerce, la Société ne peut souscrire à ses propres actions.</p> <p>Les droits préférentiels de souscription détachés des 112 059 actions auto-détenues de la Société, seront cédés sur le marché avant la fin de la période de souscription dans les conditions de l'article L. 225-210 du code de commerce.</p> <p>Engagement d'abstention de la Société, du FSI et de M. Auberton-Hervé</p>	

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

		<p>180 jours (sous réserve de certaines exceptions).</p> <p>Pacte d'actionnaires</p> <p>Le Pacte Modifié prévoit un engagement de conservation des participations respectives du FSI et d'André-Jacques Auberton-Hervé, expirant le 25 juillet 2014, sous réserve de certaines exceptions.</p> <p>L'engagement de conservation ne s'applique pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux cessions par M. André-Jacques Auberton-Hervé de ses actions (i) à une société holding familiale, (ii) à un tiers dans la limite de 40% du montant de sa participation initiale, et (iii) en cas d'offre publique sur les actions de la Société approuvée par le Conseil d'administration de Soitec ; les cessions visées au (ii) ne pourront en tout état de cause intervenir qu'à l'expiration d'une période de 180 jours à compter de la date de règlement-livraison de la présente augmentation de capital ; - aux cessions par le FSI de ses actions à un affilié. <p>L'engagement de conservation deviendra caduc si M. André-Jacques Auberton-Hervé est révoqué pour un motif autre qu'une faute grave ou lourde.</p> <p>Par ailleurs, M. André-Jacques Auberton-Hervé a consenti un droit de première offre au FSI portant (i) sur les droits préférentiels de souscription que M. André-Jacques Auberton-Hervé n'exercerait pas à l'occasion d'une augmentation de capital ultérieure ou (ii) sur les autres titres Soitec détenus par M. André-Jacques Auberton-Hervé en cas de décès de celui-ci.</p>												
<p>E.6</p>	<p>Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'offre</p>	<p>Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres</p> <p>A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du Groupe par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés part du Groupe - tels qu'ils ressortent des comptes consolidés au 31 mars 2013 - et du nombre d'actions composant le capital social de la Société à cette date après déduction des actions auto-détenues) serait la suivante :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 70%;"></th> <th colspan="2" style="text-align: center; border-bottom: 1px solid black;">Quote-part des capitaux propres (en euros)</th> </tr> <tr> <th></th> <th style="text-align: center; border-bottom: 1px solid black;">Base non diluée</th> <th style="text-align: center; border-bottom: 1px solid black;">Base diluée⁽¹⁾</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="border-top: 1px solid black;">Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital</td> <td style="text-align: center; border-top: 1px solid black;">3,18</td> <td style="text-align: center; border-top: 1px solid black;">3,69</td> </tr> <tr> <td style="border-top: 1px solid black;">Après émission de 49 283 512 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital</td> <td style="text-align: center; border-top: 1px solid black;">2,68</td> <td style="text-align: center; border-top: 1px solid black;">3,13</td> </tr> </tbody> </table> <p><small>(1) En cas d'exercice de la totalité (i) des options de souscription d'actions exerçables ou non, (ii) du droit d'attribution d'actions au titre de la totalité des OCEANE et des BSAAR ainsi qu'en cas (iii) d'arrivée à échéance de la période d'acquisition de la totalité des actions gratuites. Comme indiqué dans la partie 21.1.4 du Document de Référence de la Société, 1 352 610 options de souscription sont actuellement en circulation, ainsi que 2 719 075 BSAAR, 19 161 807 OCEANE et 1 417 429 actions gratuites.</small></p> <p><u>INCIDENCE DE L'EMISSION SUR LA SITUATION DE L'ACTIONNAIRE</u></p> <p>A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 31 mai 2013) serait la suivante :</p>		Quote-part des capitaux propres (en euros)			Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾	Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	3,18	3,69	Après émission de 49 283 512 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	2,68	3,13
	Quote-part des capitaux propres (en euros)													
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾												
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	3,18	3,69												
Après émission de 49 283 512 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	2,68	3,13												

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

		Participation de l'actionnaire (en %)	
		Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
		Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital.....	1,00 %
		Après émission de 49 283 512 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital ...	0,71 %
			0,83 %
			0,62 %
<p><i>(1) En cas d'exercice de la totalité (i) des options de souscription d'actions exerçables ou non, (ii) du droit d'attribution d'actions au titre de la totalité des OCEANE et des BSAAR ainsi qu'en cas (iii) d'arrivée à échéance de la période d'acquisition de la totalité des actions gratuites. Comme indiqué dans la partie 21.1.] du Document de Référence de la Société, 1 352 610 options de souscription sont actuellement en circulation, ainsi que 2 719 075 BSAAR, 19 161 807 OCEANE et 1 417 429 actions gratuites.</i></p>			
E.7	Dépenses facturées à l'investisseur par l'émetteur	Sans objet.	